

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Condé-sur-Iffs sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
27.04.2023

publiée le 15.05.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	27
Titulaires	26
Suppléants	1
Pouvoirs	8
Votants	35

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Richard MARTIN), Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alain BOHEME et Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Nathaly MONROCQ

Délibération n° 2023 / 73

Objet : FINANCES – Demande de subventions

L'association POM musique a sollicité une subvention auprès de la communauté de communes à hauteur de 131 082 €. Le montant est plus important que l'année passée car l'association souhaite recruter une personne pour assurer le secrétariat et une partie de la direction.

M. Richard MARTIN indique qu'en assemblée générale, l'association a expliqué sa démarche de recrutement qui semble cohérente au vu de l'expérience d'une autre association.

M. MAUBANT demande si une étude a été réalisée pour connaître l'impact d'une reprise en direct par la CDC.

M. le Président explique qu'une première étude a été menée l'année dernière. La CDC n'est pas encore prête pour absorber cette école, car cela demanderait des recrutements en interne qu'il n'est pas possible de réaliser pour le moment.

M. DUVAL demande s'il y a une participation des collectivités extérieures pour les élèves des autres communes.

M. le Président indique que les élèves extérieurs payent deux fois plus leur cotisation.

M. DUVAL demande pourquoi le report d'excédant ou de déficit n'apparaît pas.

Il est précisé que ces chiffres ont été demandés à l'association, qui n'a pu encore les fournir.

M. Richard MARTIN indique que, de mémoire, l'association est tout juste à l'équilibre.

M. PORQUET indique que ces informations sont obligatoires.

Mme de GIBON demande jusqu'à quel âge la CDC subventionne les élèves.

M. Richard MARTIN indique que les tarifs sont plus élevés pour les adultes.

Mme de GIBON demande à ce qu'un contact soit pris avec les communes extérieures pour leur demander de participer par subvention à l'adhésion de leurs élèves.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre, 8 abstentions et 25 voix pour :

↳ Décide d'attribuer une subvention de 131 082 € à l'association POM musique pour l'année 2023 ;

La subvention à l'association « POM musique » dépassant les 23 000 €, il convient d'établir une convention couvrant la période scolaire allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ Décide d'établir une convention d'objectifs 2023 avec l'école de musique POM ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

L'association Les contes buissonniers organise les 12, 13 et 14 mai un festival sur la commune d'Airan. Pour cela, elle sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la CDC à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre et 34 voix pour :

↳ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Les contes buissonniers ;

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Nathaly MONROCQ



Pour le Président,
et par délégation,
la Vice-présidente,
Marie-Françoise ISABEL